

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1225

présenté par
M. Bonnell
-----**ARTICLE 5 BIS**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi s'appliquant de fait sur tout le territoire par principe, nous estimons la précision dans le texte dénuée de justification.

En cohérence avec les amendements déposés sur les articles précédents, nous demandons la suppression de cet article